

Enquête publique

Conclusions et Avis

du Commissaire Enquêteur dans le cadre de l'enquête publique concernant

Les travaux de confortement du système d'endiguement « Centre commercial des Eaux Chaudes » à Digne les Bains de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA)



Présenté par Noel PITON

Commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille (décision E23000040/13 du 28 mai 2023)

Conclusions

Me fondant sur :

L'étude du dossier d'enquête.

Mes visites de terrain.

La réponse du service Eau et Environnement de la DDT des Alpes de Haute Provence à ma question concernant l'étude d'incidence contenue dans le dossier d'enquête.

La réponse du SMAB à mon questionnement concernant l'information des propriétaires fonciers situés en rive gauche du torrent des Eaux Chaudes (zone de débroussaillage).

L'unique observation recueillie contenue dans le rapport d'enquête.

La réponse du Maître d'Ouvrage (PAA) aux observations formulées dans le procès verbal d'enquête.

Je parviens aux conclusions suivantes :

1. Opportunité du projet

Les travaux envisagés sont une nécessité indiscutable compte tenu de l'état de très forte dégradation de la Digue du torrent des Eaux Chaudes et des enjeux de protection des biens et populations avoisinants.

2. Appréciation sur la procédure d'enquête

L'enquête publique a respecté les exigences formelles de publicité, d'accès aux informations, durée, accessibilité, réception permettant au public d'en être informé, de consulter le dossier et de s'exprimer librement.

Le SMAB responsable des travaux pour le compte de PAA (convention de délégation de travaux dans le cadre de la GEMAPI jointe au dossier) a par ailleurs, préalablement à l'enquête publique, conventionné avec tous les propriétaires de la rive droite concernés par ces travaux et directement impactés. Suite à mon questionnement (visite du 18 juillet 2023) le SMAB a également transmis aux propriétaires de la rive gauche une convention pour organisation du défrichage, du dessouchement et de l'élargissement du lit du cours d'eau.

Le dossier « papier » mis en consultation en mairie de Digne a, suite à ma demande, été complété par des plans de travaux plus précis et plus lisibles pour un profane (A0).

3. Appréciation sur la composition du dossier

Le dossier m'est apparu satisfaisant tant du point de vue réglementaire, qu'informatif pour le public

4. Appréciation globale sur le projet

Le projet présenté ne pose aucun problème réglementaire ou technique compte tenu des avis formulés en amont par la Préfecture des AHP (dossier cas par cas), du document d'incidence présenté dans le dossier et de l'approbation de celui-ci par le service Eau et Environnement de la DDT 04.

Compte tenu de la seule demande d'information faite durant l'enquête ce projet ne pose pas de problème aux populations locales. Il n'a engendré aucune demande de modification par le public.

Compte tenu des enjeux importants de sécurité ce projet apparaît indispensable et devrait être réalisé dans les meilleurs délais

Avis final

Je, soussigné Noel PITON, Commissaire enquêteur n'ayant, conformément à ma déclaration sur l'honneur transmise à la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, aucun intérêt personnel ou en raison de mes fonctions à l'objet de cette enquête, considérant :

- Que cette enquête publique s'est déroulée dans des conditions matérielles assurant :

L'information et l'accès du public de manière complète, libre, loyale et sans incident

La réalisation sans obstacle de la mission du Commissaire enquêteur

- Que j'ai pu disposer :

D'une information technique complète et de qualité de la part du maitre d'ouvrage et du maitre d'ouvrage délégué ainsi que de son avis en retour de mon procès verbal d'enquête

- Que conformément à mes conclusions exposées ci-dessus, j'estime que :

Le projet présenté est indispensable à la mise en sécurité d'une zone urbaine et commerciale importante pour la commune de Digne les Bains et ne pose pas de question ou de problème technique, règlementaire ou social.

Donne un **avis FAVORABLE** au projet de travaux de confortement du système d'endiguement « Centre commercial des Eaux Chaudes » à Digne le Bains

Fait à Forcalquier le 16 Aout 2023

Noel PITON